

FEVRIER 2024

ANNEXE COMPLEMENTAIRE 1

RÉSUMÉ NON-TECHNIQUE

Moissey 39290



Table des matières

Glossaire	2
LE PROJET	3
I- Historique et contexte du projet	3
II- Réglementation en vigueur.....	4
III- La centrale.....	4
IV- Raccordement.....	8
ANALYSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	10
I- Sensibilités environnementales du site : le milieu physique	10
II- Sensibilités environnementales : le milieu naturel	11
III- Sensibilités environnementales : le milieu humain.....	12
CONCLUSION	13

Glossaire

- **Ha (hectare)** : unité de mesure des surfaces considérées ici. 1ha = 10 000 m².
- **Wc (watt-crête)** : unité de mesure de la puissance délivrée par une installation photovoltaïque dans des conditions d'ensoleillement et de température idéales.
- **MWc (mégawatt-crête)** : 1 million de watts-crête.
- **Wh (watt-heure)** : unité de mesure de l'énergie correspondant à une puissance d'un watt pendant une heure.
- **ZIP** : Zone d'Implantation du Projet.
- **ZAER** : Zone d'Accélération pour les Energies Renouvelables



Annexe Complémentaire 1 – Résumé non-Technique

LE PROJET

I- Historique et contexte du projet

I.1- Préambule

Le présent Résumé Non-Technique a pour objet de présenter les éléments clés liés à l'implantation de la centrale solaire sur le site choisi, afin de présenter les grands enjeux naturels et environnementaux du projet et d'apprécier ses potentiels impacts sur le secteur. Ainsi, Orion Energies souhaite mettre à disposition tous les éléments nécessaires pour évaluer la nécessité ou non d'une étude d'impact environnementale.

I.2- Présentation synthétique du projet

Emergence du projet

La commune de Moissesey est propriétaire de cette **friche**. Une grande partie de la parcelle cadastrale a été utilisée pour construire **le stade communal**. Cependant, une zone de **0,77 ha au Nord est restée inexploitée**. Souhaitant valoriser ce terrain inutilisé, **la commune a jugé pertinent d'y développer un projet photovoltaïque** de petite envergure.

Le projet porté par Orion a été présenté au conseil municipal et **approuvé à l'unanimité en novembre 2024**. Dans la continuité de cette démarche, le terrain a été qualifié de **ZAEnR** (Zone d'Accélération pour les Énergies Renouvelables) par le conseil, renforçant ainsi son engagement en faveur de la transition énergétique et de ce projet.

Localisation du site

Le projet, d'une puissance d'environ **868 kWc**, sera implanté sur une surface de **0,77 ha** au sein d'une parcelle de 2,4 ha (ZD 82), située au Nord du stade communal de Moissesey (coordonnées GPS : 47.193743, 5.531472), dans le département du Jura, région Bourgogne-Franche-Comté.

Le projet, **conçu avec la mairie**, sera limité à la zone en friche et n'impactera pas le stade. **Voir annexe 5.**

Le site, localisé au sud de la commune, est bordé de terres en jachère, de prairies et de quelques parcelles cultivées. La carrière de Moissesey se trouve au nord de la route d'accès qui mène au terrain. **Voir annexe 6.**

Les projets inférieurs à 1MWc chez Orion Energies

Fondé en 2009, Orion Energies se distingue en privilégiant la création de « **foyers énergétiques locaux** », des parcs de dimensions modestes (inférieurs à 1 MWc) **soigneusement implantés** pour alimenter de manière efficace quartiers et villages. Cette approche contraste avec les installations de grande envergure, **minimisant ainsi les impacts** tout en assurant une **intégration harmonieuse** dans l'environnement local.

I.3- Intégration du projet dans la logique territoriale

Objectifs régionaux

Dans son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) publié en septembre 2020, la région Bourgogne-Franche-Comté notamment dans le chapitre "Accompagner les transitions" et l'objectif « **Accélérer le déploiement des EnR** en valorisant les ressources locales », réaffirme son engagement en faveur des énergies renouvelables.



Objectifs de l'intercommunalité

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération du Grand Dole, dont fait partie la commune de Moissey, rappelle dans son **PCAET**, qu'elle souhaite atteindre l'objectif des 200 GWh/an en **favorisant un déploiement intensif** de production solaire photovoltaïque.

L'installation d'une centrale photovoltaïque au sol dans le cadre du projet s'inscrit dans la démarche de développement des EnR de l'intercommunalité.

La commune de Moissey compte 567 habitants. Le projet permettrait de répondre à la consommation de **210 foyers moyens** hors chauffage.

II- Réglementation en vigueur

II.1- Au titre du droit à l'urbanisme

La commune fait partie de la Communauté d'agglomération du Grand Dole, qui regroupe 47 communes et compte 54 718 habitants.

Le 15 décembre, un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été approuvé pour la commune, attribuant avec un **zonage A** à la parcelle ZD 82. Dans ce zonage, les "locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés" sont autorisés.

De plus, le terrain a été placé en **ZAER** (Zone d'Accélération pour les Energies Renouvelables) par la commune.

III- La centrale

III.1- Eléments techniques de la centrale

Le **soleil** irradie les **panneaux photovoltaïques** qui génèrent alors un courant continu. Ce courant est transmis, via des câbles électriques sous les panneaux, à des **onduleurs** qui le transforment en courant alternatif. Des câbles enterrés acheminent alors l'électricité jusqu'à des **transformateurs** qui élèvent sa tension afin de pouvoir l'injecter sur le réseau via un **poste de livraison** (PdL). Ce poste de livraison est le point de jonction entre le parc photovoltaïque et le **réseau** public d'électricité.



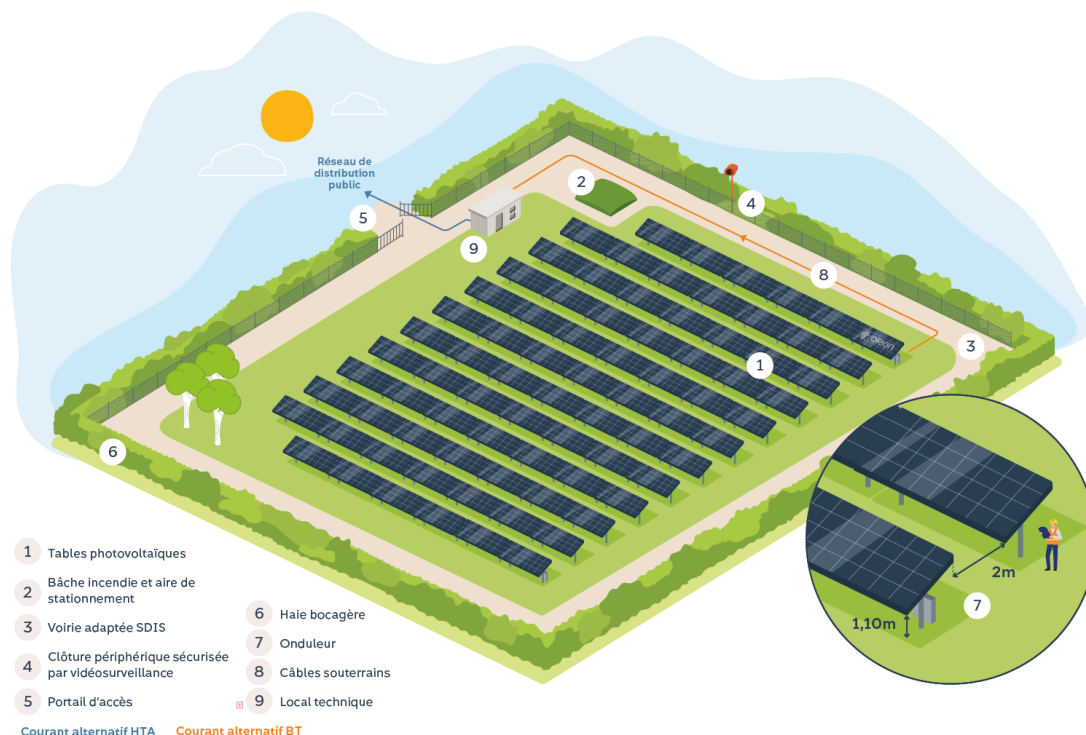


Figure 1 : Schéma de principe d'un parc solaire PV

Les panneaux photovoltaïques

Les panneaux photovoltaïques seront fixés sur des structures en acier plantées dans le sol sans fondations via **des pieux battus** à une profondeur de 80 à 150 cm.

Cette solution, simple à mettre en œuvre et représentant une **emprise au sol très réduite**, permet d'éviter l'utilisation de plots en béton ayant un impact plus important sur l'environnement (surface au sol plus grande, démantèlement plus compliqué) et de favoriser l'écoulement des eaux ainsi que leur infiltration dans le sol. Les pieux seront métalliques et **démontables**.



Les panneaux seront orientés vers le Sud et disposés en portrait, par rangées de 4 : on parle de **tables photovoltaïques**. Le bord inférieur des tables sera à 1,10 m du sol et le bord supérieur à 3,30 m du sol au maximum, afin de respecter les critères techniques fixés dans l'arrêté du 29 décembre 2023 permettant de sortir les installations photovoltaïques du calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Des **espacements de 2 cm de large** seront laissés entre les modules afin de favoriser l'écoulement des eaux de pluie, la diffusion de la lumière sous le panneau et la circulation de l'air. Les **tables seront séparées de 2 mètres**

afin d'éviter tout effet d'ombrage. Il sera donc facile de circuler entre les tables avec un véhicule léger. Le plan du projet joint au dossier (**Annexe 5**) détaille toutes les dimensions des éléments principaux de la centrale.

Les locaux techniques

Il est prévu l'installation d'un local technique comprenant un poste de transformation et un poste de livraison. Ses dimensions au sol seront de 6 m * 2,48 m soit une **surface réduite qui n'excédera pas 15 m²**. Il sera installé sur un terrain terrassé et compacté pour assurer sa stabilité dans le temps.

Les dimensions de la toiture seront de 6,2 m * 2,68 m. La hauteur totale du local est de 3,63 m. Le soubassement fait environ 70 cm. La hauteur du local par rapport au sol fini, en prenant en compte la toiture, sera d'environ 2,93 m. Il sera orienté de telle sorte que **les portes donnent vers l'Est**.

Le local technique est un bloc préfabriqué ou en béton avec un enduit de couleur sable clair pour une meilleure insertion paysagère. A l'intérieur du local, le **transformateur électrique est immergé dans une huile minérale et placé au-dessus d'un bac de rétention**, afin d'éviter toute pollution du sol par déversement d'huile en cas de fuite.



Figure 2 : Local technique prévu pour ce type de projet

III.2- Les aménagements connexes

Les voiries

L'entrée du site sera située à l'Est, équipée d'un portail à deux battants de 5 m de large.

Conformément aux recommandations du SDIS du 39, des pistes de 4 m de large de 80 m de long à l'Est et de 190 m de long au Sud seront aménagées, assurant un accès à moins de 90 m de chaque élément de la centrale. Ces pistes seront complétées par des aires de retournement aux dimensions spécifiées par le SDIS du Jura. **Voir annexe 5.**

Les haies

La centrale ne présentant aucun enjeu de covisibilité, les haies existantes au Nord (jeune haie récemment plantée par la commune) et à l'Est seront conservées.

La centrale sera séparée du stade de foot par une clôture de 2 m de hauteur et laissant passer la petite et moyenne faune.

Un écart de 1 m sera conservé entre la haie et la clôture afin de faciliter l'entretien de la haie et éviter le risque d'« absorption » de la clôture par la haie (colonisation par de jeunes ligneux ou de petits arbustes), la rendant moins visible pour la faune.

Les haies permettront également d'agir en respectant la biodiversité, notamment en créant des habitats propices à son maintien et à son développement.

III.4- Sécurité du projet

La zone d'implantation des panneaux solaires et les voies de circulation entourant le site seront clôturées par un grillage à mailles rigides de couleur verte (RAL 6005) d'une hauteur d'environ 2 m, afin d'éviter toute intrusion et de prévenir les événements suivants :

- Risque d'électrocution
- Prévention des vols, du vandalisme et du dépôt sauvage de déchets

L'accès aux installations électriques sera limité au personnel habilité via un portail deux vantaux de 5 m de large équipé d'un système permettant son déverrouillage par les services de secours.

Un système de télésurveillance et de monitoring à distance permettra de constater les possibles dysfonctionnements et de rendre la centrale accessible à distance, notamment pour les services de secours.

Une **information au public sera effectuée par le maître d'œuvre** via la pose de panneaux de chantier. Ces panneaux indiqueront notamment la nature des travaux ainsi que les dangers qu'ils impliquent, l'interdiction du chantier au public, la période sur laquelle ils se dérouleront, le contact des personnes à joindre en cas d'accident, etc. A l'issue du chantier, des pancartes interdisant l'accès au site seront mises en place pour toute la durée d'exploitation de la centrale.

Pour prévenir le risque incendie, une **bâche incendie** d'une capacité de 120 m³ sera installée juste avant l'entrée principale du parc photovoltaïque, à l'est du site (parcelle ZD 81). Sa localisation a été **validée par la commune**. Il est prévu que celle-ci n'empêche pas l'accès au stade.

Le projet prévoira également la mise en place d'un **système d'équipement contre la foudre et les surtensions** conforme à la norme internationale IEC 61024.

Enfin, un **suivi technique** des installations sera effectué tout au long du chantier et durant la phase d'exploitation de la centrale, afin de vérifier leur stabilité.

III.5- Évaluation des Risques et Suivi Technique pour la Centrale

Risque identifié	Niveau de risque de la commune	Niveau de risque du site
Inondation	Existant	Pas de risque
Mouvement de terrain	Existant	Inconnu
Retrait gonflement des argiles	Faible	Faible
Radon	Important	Important
Pollution des sols	Concerné	Concerné
Installations industrielles classées (ICPE)	Concernée	Non concerné
Canalisations de transport de matières dangereuses	Concernée	Non concerné



Selon le site georisques.gouv.fr le terrain ne présente pas d'enjeux particuliers en termes de risques naturels et technologiques pour la centrale. Seul le risque de radon est important or il n'y a pas d'impact pour la centrale.

IV- Raccordement

La solution de raccordement **sera définie lors de la demande de raccordement**, qui interviendra **après** l'obtention du Cas par Cas et de la Déclaration Préalable. Orion Energies est responsable **uniquement de la partie électrique située sur le site**, tandis **qu'Enedis prendra en charge la partie située sur les voies publiques**.

Plusieurs solutions de raccordement peuvent être envisagées par ENEDIS. Une option **probable** de raccordement, privilégiée dans le cas de projets de faible puissance comme c'est le cas ici, consiste à **raccorder la centrale à la ligne HTA la plus proche**.

Pour ce projet, une ligne HTA passe sur la parcelle. Le poste HTA/BT le plus proche se situe à 115 m au Sud sur la même parcelle que le projet (ZD82), tel qu'illustré sur la carte ci-dessous. Cette distance est calculée en suivant les bords de route afin de limiter les zones d'excavation.

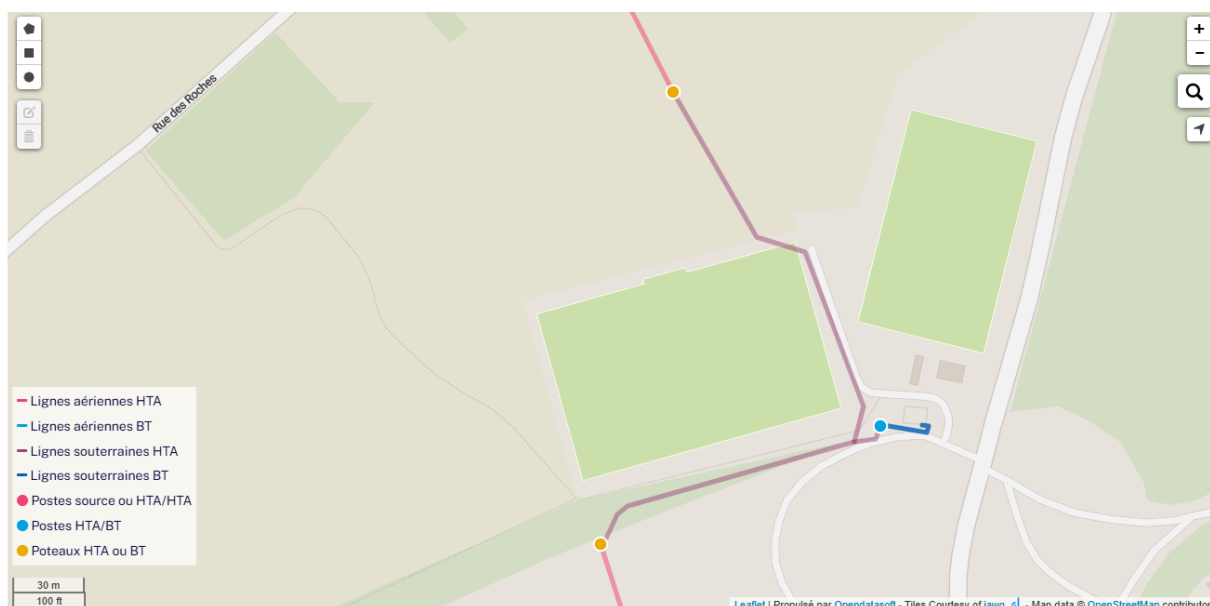
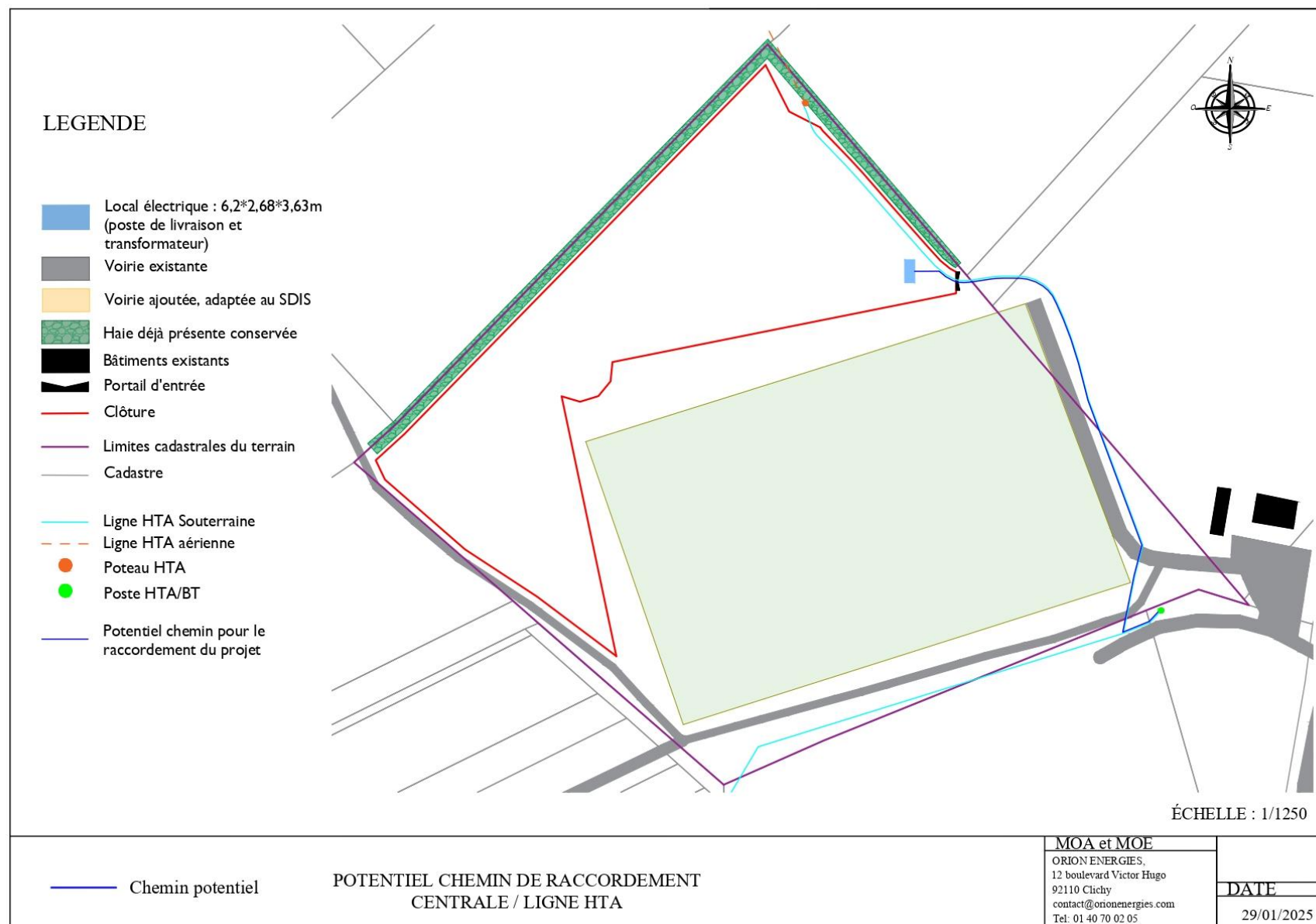


Figure 3 : Réseau électrique (Source : Enedis)

Il est probable que le chemin choisi par Enedis suive la ligne HTA Souterraine existante comme présenté sur le plan suivant. Cependant cela sera uniquement étudié par Enedis au moment de la demande de raccordement qui intervient plus tard dans le développement du projet.



ANALYSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

I- Sensibilités environnementales du site : le milieu physique

I.1- Topographie

Le terrain, globalement plat, présente des conditions favorables à l'implantation de la centrale photovoltaïque. Les pentes menant au stade seront exclues du projet. De plus, le drain agricole existant (trou recueillant l'eau de pluie) sera préservé, et l'installation des structures photovoltaïques tiendra compte de son emplacement afin de l'éviter.

I.2- Réseau hydrographique

Cours d'eau

Aucun cours d'eau n'est présent sur le site.



Figure 4 : Réseaux hydrographiques (Source : Géoportail)

Zones humides

Selon les informations provenant du site sig.reseau-zones-humides, aucune probabilité de zone humide n'est identifiée sur le site.



Figure 5 : Probabilité de zones ou milieux humides. (Source : sig.reseau-zone-humide)

Synthèse des impacts potentiels du projet sur le milieu physique	
Enjeux	Mesures ERC
Imperméabilisation du sol	Respect des conditions de non-imperméabilisation du sol.

II- Sensibilités environnementales : le milieu naturel

II.1- Les espaces boisés

Le terrain est une friche enherbée. Le **couvert végétal existant pourra continuer de se développer** sous les panneaux et servira d'habitat à la faune de milieux ouverts et semi-ouverts.

Aucun arbre n'est présent sur le site, donc **aucun défrichage ou déboisement** ne sera réalisé. Les haies déjà présentes à l'Est et au Sud seront conservées et entretenues.

Le site se trouve à plus de 60 m de la première forêt.

II.2- Les espaces protégés

Le site n'est **inclus dans aucun espace protégé** au niveau national ou régional. Il ne présente donc pas d'enjeu particulier en termes d'habitats ou d'espèces floristiques ou faunistiques.

Les zones naturelles protégées les plus proches sont cartographiées **en annexe 7 et annexe complémentaire 3** du présent dossier de demande d'examen au cas par cas.

Toutefois, la proximité de ces zones avec le terrain n'engendre aucun impact significatif sur leur biodiversité. La centrale photovoltaïque ne génère ni rejets d'effluents, ni pollution lumineuse ou sonore susceptible de perturber la faune environnante. Elle ne nécessite aucun prélèvement d'eau ni usage de produits phytosanitaires.

Par ailleurs, aucun habitat ne sera détruit dans le cadre du projet. La haie existante sera conservée, préservant ainsi les corridors écologiques en place. De plus, la clôture prévue pour sécuriser le site sera spécialement conçue pour permettre le passage de la petite et moyenne faune, garantissant ainsi la continuité des déplacements des espèces locales.



Les travaux seront réalisés en dehors des périodes sensibles pour la faune, conformément aux bonnes pratiques environnementales.

Synthèse des impacts potentiels du projet sur le milieu physique	
Enjeux	Mesures ERC
Zones naturelles protégées	Evitement total.
Protection de la faune/flore pouvant être présente/de passage sur le site	Limitation des perturbations de la faune par le bruit en phase de chantier. Absence d'éclairage permanent. Phasage des travaux prioritairement en dehors des périodes de fortes sensibilités (reproduction ou hibernation/hivernation). Mise en place d'une clôture aux mailles permettant le passage de la petite et moyenne faune.

III- Sensibilités environnementales : le milieu humain

III.1- Patrimoine et monuments historiques

La zone du projet ne se trouve pas dans une zone d'intérêt archéologique ou patrimonial, éliminant ainsi tout enjeu de co-visibilité avec des bâtiments historiques ou classés.



Figure 6 : Atlas du Patrimoine

III.2- Cadre de vie, voisinage et santé humaine

Le site ne présente **aucun enjeu de covisibilité majeur**. Aucune habitation n'est située à proximité ou n'offre une vue directe sur le terrain. Il est entouré de terres en jachère ou cultivées à l'Ouest et au Nord, ainsi que des terrains de football communaux à l'Est et au Sud.

Le projet **n'affectera en rien l'usage des terrains de football ni leur accessibilité**. La route menant au site, peu fréquentée, dessert principalement le stade et la carrière voisine.

L'ensemble des éléments du site (clôtures, local technique, portails...) sera **revêtu de teintes en harmonie avec l'environnement** afin d'assurer une bonne intégration paysagère.

Une présentation détaillée de cette intégration est disponible **dans l'annexe complémentaire 2**.

En outre, un ensemble de **mesures de réduction et d'accompagnement** seront mises en œuvre pendant la phase de travaux et durant la phase d'exploitation de la centrale afin de minimiser la gêne occasionnée par la construction et le fonctionnement de la centrale.

Ces mesures sont listées dans le tableau ci-dessous et détaillées dans l'**annexe complémentaire 4**.

Synthèse des impacts potentiels du projet sur le milieu physique	
Risque	Mesures ERC
Proximité avec les habitations, en phase chantier.	Pas d'habitations dans un rayon de 400 m. Utilisation de panneaux de signalisation. Interdiction des dispositifs sonores perturbateurs, sauf en cas d'urgence. Travaux limités à la journée.
Proximité avec les habitations, en phase de fonctionnement.	Insertion paysagère de la centrale. Installation d'un panneau explicatif sur le fonctionnement de la centrale. Limitation des interventions pendant la journée.
Sécurité des intervenants sur le chantier	Utilisation d'engins conformes aux normes environnementales. Parquage des engins sur des aires équipées pour capturer d'éventuelles fuites. Formation du personnel sur les risques environnementaux et les nuisances potentielles.

CONCLUSION

En conclusion, le projet de **centrale photovoltaïque** au sol de **petite taille** à Moisey ne présente **aucun enjeu significatif**, que ce soit du point de vue environnemental ou technique, selon les éléments présentés dans ce document. **Conforme à la réglementation en vigueur**, et sur un terrain **communal**, ce projet s'aligne parfaitement sur les **objectifs nationaux et locaux de développement des énergies renouvelables**. Son **approche respectueuse de l'environnement**, associée à des **mesures d'évitement et de réduction** des impacts, souligne son engagement envers une transition énergétique durable.